



Appuyez la Ruée vers l'or de Sport NB – Règles de la loterie

1. Seuls les résidents du Nouveau-Brunswick sont autorisés à acheter des billets.
2. Les participants doivent avoir 19 ans ou plus au moment de l'inscription et de l'activation, et ils doivent utiliser une carte de crédit reconnue ou une carte Visa Debit ou Debit MasterCard.
3. Les billets seront disponibles en ligne et vendus aux tarifs qui suivent :

5,00 \$ = 3 numéros

10,00 \$ = 6 numéros

15,00 \$ = 9 numéros

20,00 \$ = 12 numéros

Mise maximale de 20,00 \$ (4 lignes) par semaine

4. Le tirage a lieu chaque jeudi à 13 h, HNA. Les ventes de billets prennent fin à 12 h 59 précises. Aucun achat ni activation de numéro ne sera possible après 12 h 59, soit une minute avant le tirage. Les résultats sont définitifs.
5. Le gagnant recevra un prix équivalant à 50 % des ventes de billets.
6. Les organisations/clubs sélectionnés recevront 34 % des ventes après déduction de 16 % de frais d'administration, répartis comme suit : 8 % à Causable, 6 % à Stripe et 2 % à Sport NB.
7. Chaque organisation ou club doit être membre en règle de Sport Nouveau-Brunswick ou d'un membre en règle.
8. Le tirage se déroule selon un calendrier de 6 semaines; l'organisme sportive ou le club sélectionné recevra sa part du montant total par chèque dans un délai de 2 à 3 semaines suivant la fin du cycle de 6 semaines. Un montant minimum de 10,00 \$ doit être atteint pour qu'un chèque soit envoyé au cours de cette semaine.
9. Tous les numéros de billets seront transmis par courriel aux acheteurs par le fournisseur de la loterie électronique enregistré (FLEE), Causable. Aucun billet papier **ne sera** envoyé pour ce tirage.
10. Le gagnant sera déterminé par tirage au sort au moyen du générateur de nombres au hasard (GNH) du fournisseur de la loterie électronique enregistré (FLEE).



11. Le gagnant sera joint par courriel et devra fournir les renseignements requis pour recevoir les fonds. Les gains seront envoyés par **dépôt direct** dans les deux semaines suivant la réception des renseignements nécessaires. Le gagnant disposera de 60 jours pour réclamer son prix. Si le prix n'est pas réclamé dans ce délai, la totalité du montant sera déposée dans la cagnotte pour le prochain tirage.
12. Les participants consentent à ce que leur nom et leurs numéros gagnants soient publiés sur les réseaux sociaux et le site Web de Sport NB.
13. Les employés de l'administrateur, Causable Inc., et leurs familles ne sont pas autorisés à participer au tirage.
14. Les décisions du responsable du fonctionnement sont finales. Les paiements erronés doivent être retournés.
15. Les données personnelles sont gérées conformément à la politique de confidentialité de l'administrateur.